

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

16 juillet 2010

SOMMAIRE

15 Brasseur Holding S.A.	70408	Euro Haus + Lufttechnik S.A.	70395
Agence Immobilière Luximmo S.à r.l. ...	70390	EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH ...	70370
Alpine Finance S.à r.l.	70393	Far East Medical Holding S.C.A.	70395
Altawin S.à r.l.	70403	Financial Resources Solutions S.A.	70415
Anphiko S.A.	70378	Finriva S.A.	70409
APEX Tool Holding Luxembourg	70378	Fitech S.à r.l.	70409
ARKAS Selection	70404	FRE06 S.A.	70389
ARKAS Selection	70404	Gevolux	70387
Banque Safra - Luxembourg	70385	G&P Invest Sicav	70408
Barylux S.A.	70385	Graas-Lavie et Cie	70409
Barysud S.A.	70386	Hinduja Luxembourg Holding S.A.	70415
Barysud S.A.	70386	Hollen S.à r.l.	70415
Beluga Luxembourg	70387	Immobilière Orion S.A.	70416
Bercavi S.A.	70388	Industrial Investments Center S.A.	70396
BSI Flex	70405	Industrial Investments Center S.A.	70396
BSI-Multinvest SICAV	70405	Ingenico Eastern Europe I S.à r.l.	70416
Cadillon Invest S.A.	70389	Leading Jewels S.A.	70388
Calilux S.à r.l.	70407	Magic Finance S.A.	70416
Carvi S.A.	70407	Man Development S. à r.l.	70396
Cofinimmo Luxembourg S.A.	70390	Mecfint (Jersey) S.A.	70396
Cofinimmo Luxembourg S.A.	70389	ML BCE Holdings S.à r.l.	70386
Compagnie de Services Portuaires et de Négoce International S.A.	70388	Nikkei Invest Corporation S.A.	70405
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	70392	R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Euro- péenne)	70396
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	70390	Saudi Arabian Business Chamber of Lu- xembourg A.s.b.l.	70410
Corp. Specialities Holding S.A.	70392	Specie Ridge Equities S. à r.l.	70402
D'Amico Finance S.A.	70395	Sunrise Real Estate S.A.	70370
Edi Concept International S.A.	70385	Tangor S.A.	70403
Emanimmo S.A.	70408	Tradi-Platre S.à r.l.	70406
		Trans Polymers Luxembourg S.A.	70397

Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 137.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065282/0.

(100079792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 153.299.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendundzehn, am zwölften Januar.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 76440 (die Gesellschaft).

Hierzu sind erschienen:

(1) EuroSITQ S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 83.103,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht; und

(2) EuroSITQ Finances S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 85.190,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die erschienenen Parteien sind die gegenwärtigen Gesellschafter der Gesellschaft und werden im folgenden als Gesellschafter bezeichnet.

Die Vollmachten der erschienenen Parteien bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingereicht zu werden.

Die erschienenen Parteien haben den amtierenden Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass die Gesellschafter die gesamten fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile der Gesellschaft mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1 (ein Euro) halten;

II. dass eine Gesellschafterversammlung vom 15. Dezember 2009 unter anderem beschlossen hat, (i) den Verwaltungssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 nach Luxemburg zu verlegen, Frankfurt am Main der satzungsmäßige Sitz der Gesellschaft bleibt und (ii) die Geschäftsführer anzuweisen, die Geschäfte der Gesellschaft vom 1. Januar 2010 an von Luxemburg aus zu führen;

III. dass (i) aus der Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 hervorgeht, dass sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf vier Millionen siebenhundertneunundvierzig tausend achthundertdreiundneunzig Euro (EUR 4.749.893.-) beläuft und dass (ii) ein Schreiben der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010 bestätigt, dass seit dem Datum der Bilanz keine wesentliche Veränderung in den Geschäften der Gesellschaft stattgefunden hat, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Kopien (a) der unter II. genannten Beschlüsse der Gesellschafterversammlung und (b) der unter III. genannten Bilanz sowie des Schreibens der Geschäftsführung bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Gesellschafter und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um zur gleichen Zeit bei den Behörden eingereicht zu werden;

IV. dass die Gesellschafter beabsichtigen die folgenden Beschlüsse zu fassen:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;

2. Verlegung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) von Deutschland nach Luxemburg, unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;

3. Betreiben der Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH";

4. Bestätigung des Inhalts der Gesellschaftssatzung, mit dem Zweck, diese mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen;

5. Bestätigung über die Beschreibung und die Substanz des Nettovermögens und des ausgegebenen Gesellschaftskapitals der Gesellschaft;

6. Bestimmung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft: 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg;

7. Bestätigung der Stellung der bisherigen Geschäftsführer der Gesellschaft und, gegebenenfalls, Ernennung weiterer Geschäftsführer der Gesellschaft; und

8. Verschiedenes.

Nach Darstellung dieser als richtig anerkannten Tatsachen, haben die Gesellschafter die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, die alle Anteile der Gesellschaft halten, beschließen, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten, erklären sich als ordnungsgemäß geladen und erklären von der Tagesordnung, die ihnen im voraus zugestellt wurde, Kenntnis zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, und beschließt soweit erforderlich, dass der Verwaltungssitz der Gesellschaft (nicht jedoch der satzungsmäßige Gesellschaftssitz), mit Wirkung zum 1. Januar 2010 unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft von Deutschland in das Großherzogtum Luxemburg verlegt wurde.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH" betrieben wird.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Inhalt der Gesellschaftssatzung wie folgt zu bestätigen, mit dem Zweck, die Gesellschaftssatzung mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen:

"Satzung

§1. Firma der Gesellschaft.

- (1) Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
- (2) Die Firma der Gesellschaft lautet:

EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH

§2. Sitz der Gesellschaft.

- (1) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Frankfurt am Main.
- (2) Die Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist Luxemburg Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

§3. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr.

- (1) Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.
- (2) Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§4. Gegenstand des Unternehmens.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung aller Geschäfte, die unmittelbar oder mittelbar im Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften in Deutschland, Luxemburg oder anderen Ländern stehen, sowie die Verwaltung, Leitung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen und der Erwerb, die Verwaltung und die Veräußerung von Grundstücken und von Beteiligungen an Grundstücksgesellschaften und alle damit verbundenen Geschäfte, nicht aber solche im Sinne von § 34c Abs. 1 Satz 1 GewO.

(2) Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben und Handlungen vornehmen, die geeignet sind, dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen.

(3) Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sie darf sich an solchen Unternehmen beteiligen und zwar auch als persönlich haftende Gesellschafterin. Die Gesellschaft darf im In- und Ausland Zweigniederlassungen unter gleicher oder anderer Firma errichten.

§5. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 25.000,00 Euro (in Worten: fünfundzwanzigtausend Euro). Das Stammkapital ist aufgeteilt in 25.000 (in Worten: fünfundzwanzigtausend) Geschäftsanteile zu je 1,00 Euro (in Worten: ein Euro).

§6. Geschäftsführung.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die von der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen werden.

(2) Die Geschäftsführer sind an Gesetz und Gesellschaftsvertrag sowie die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung gebunden. Sie haben die Gesellschaft mit der Sorgfalt eines ordentlichen Kaufmanns zu führen.

§7. Vertretung.

(1) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinsam vertreten. Die Entscheidungen der Geschäftsführer können auch schriftlich gefasst oder in Protokollen niedergelegt werden.

(2) Die Gesellschafterversammlung kann einem oder mehreren Geschäftsführern Befreiung von den Beschränkungen des § 181 BGB erteilen.

§8. Zustimmungspflichtige Maßnahmen. Die Geschäftsführer bedürfen zur Durchführung der nachstehenden Maßnahmen der vorherigen schriftlichen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., wenn und soweit eine solche Zustimmung noch nicht in Verbindung mit der Budgetplanung ausdrücklich erteilt worden ist. Der Mehrheitsgesellschafter EuroSITQ S.A. soll in der Lage sein, der Geschäftsführung Vorschläge zu machen, entsprechende Maßnahmen vorzubereiten und durchzuführen.

Die Geschäftsführer haben sicherzustellen, dass die gleichen Zustimmungserfordernisse in den Satzungen von etwaigen Tochtergesellschaften der Gesellschaft aufgenommen werden. Die Geschäftsführer der Gesellschaft bedürfen der Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., um diese Zustimmungsrechte in Tochtergesellschaften auszuüben.

(1) Unternehmensrichtlinien/Investitionen

(1.1) Die Festsetzung oder die Anpassung von lang-, mittel- und kurzfristigen Unternehmensrichtlinien, insbesondere die Festsetzung oder Anpassung von Geschäftsführungs- oder Preisrichtlinien;

(1.2) Der Abschluss von Verträgen über den Kauf und Erwerb von Grundvermögen, Gesellschaftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil);

(1.3) Der Abschluss von Verträgen über den Verkauf und die Übertragung von Grundvermögen, Gesellschaftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil).

(2) Finanzierung

(2.1) Die Feststellung oder Änderung des Finanz- und Investitionsplans für das bevorstehende Geschäftsjahr; etwaige Maßnahmen, die vom festgestellten Finanz- und Investitionsplan abweichen;

(2.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Vereinbarungen über die Finanzierung oder Refinanzierung von Darlehen, Krediten oder Vorauszahlungen an oder von der Gesellschaft (ausgenommen von Gesellschafterdarlehen und Darlehen mit verbundenen Unternehmen) (beschränkt auf solche, die nicht im festgestellten Finanz- und Investitionsplan vorgesehen sind) sowie Änderungen hierzu;

(2.3) Die Gewährung von Bürgschaften, Grundpfandrechten oder sonstigen Sicherheiten zugunsten von nicht verbundenen Unternehmen, die über den gewöhnlichen Betrieb des Handelsgewerbes der Gesellschaft hinausgehen;

(2.4) Der Abschluss oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von Finanzprodukten.

(3) Baumaßnahmen/Entwicklung

(3.1) Die Zustimmung zu Bau-/Entwicklungsprojekten und der Abschluss von jeglichen Verträgen in diesem Zusammenhang;

(3.2) Die Zustimmung zu Bau/Entwicklungsbudgets sowie von Änderungen, die das Budget um mehr als 10% erhöhen.

(4) Vermietungsstrategie/Asset Management

(4.1) Die Zustimmung zu Vermietungsbedingungen/-richtlinien;

(4.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Asset Management Agreements sowie die Zustimmung zu Änderungen hierzu.

(5) Geschäftsfelder/Vertragswesen

(5.1) Der Beginn neuer Geschäftstätigkeiten sowie die teilweise oder vollständige Aufgabe von bislang ausgeführten Geschäftstätigkeiten;

(5.2) Die Gründung oder Aufgabe von dauerhaften Betriebsstätten und Zweigniederlassungen;

(5.3) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von sämtlichen gewerblichen Schutzrechten (Patente, Patentanmeldungen, Gebrauchsmuster, Warenzeichen), geheime Verfahren, Betriebsgeheimnissen, Know-how oder ähnlichen Rechten; der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Lizenzverträgen als Lizenzgeber oder -nehmer;

(5.4) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen mit verbundenen Unternehmen;

(5.5) Der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Verträgen, die einer Anmeldung an das Bundeskartellamt oder die Kommission der Europäischen Gemeinschaft bedürfen.

(6) Personalmanagement

- (6.1) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von jeglichen Arbeitsverträgen;
- (6.2) Der Abschluss oder die Änderung von Abfindungsvereinbarungen mit ausscheidenden Mitarbeitern;
- (6.3) Die Erteilung oder der Entzug von Prokuren und Generalhandlungsvollmachten;
- (6.4) Die Aufstellung oder die Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern.

(7) Rechtsstreitigkeiten

Die Einleitung oder Beilegung von Rechtsstreitigkeiten vor staatlichen oder Schiedsgerichten mit einem auf das Jahr gerechneten Streitwert von mehr als einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) oder solchen, die den Ruf der Gesellschaft schädigen könnten; der Abschluss von Vergleichen in solchen Verfahren.

(8) Verschiedenes.

Geschäfte oder Maßnahmen, welche die Gesellschafterversammlung für zustimmungsbedürftig erklärt hat.

Die Gesellschafterversammlung kann mit einfacher Stimmenmehrheit die Vornahme weiterer Rechtsgeschäfte und Maßnahmen von der vorherigen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A. abhängig machen.

§9. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im elektronischen Bundesanzeiger und durch entsprechende Publikationsmittel in Luxemburg.

§10. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafter sind von jedwedem Wettbewerbsverbot befreit und schulden hierfür keine Vergütung.

§11. Salvatorische Klausel. Sollten Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so bleibt vorbehaltlich zwingender gesetzlicher Bestimmungen die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen hiervon unberührt. Das gleiche gilt, falls sich herausstellt, dass die Satzung eine Regelungslücke enthält. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen ist eine wirksame Bestimmung zu vereinbaren, die dem von den Gesellschaftern Gewollten an nächsten kommt; gleiches gilt im Fall einer Lücke."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass (i) sich die Beschreibung und die Substanz der Vermögenswerte und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus der Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 ergeben, und dass (ii) gemäß eines Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010, seit dem Datum der Bilanz, keine wesentliche Veränderung im Geschäft der Gesellschaft vorgefallen ist, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sich alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft, ohne Ausnahme, in ihrer Gesamtheit im Eigentum der Gesellschaft befinden, und dass die Gesellschaft weiterhin all ihre Vermögenswerte im Eigentum hält und weiterhin an all ihre Verbindlichkeiten gebunden ist.

Die Gesellschafter bestätigen auf der Grundlage der oben genannten Bilanz und des Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung, dass:

1. sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf vier Millionen siebenhundertneunundvierzig tausend achthundert-dreiundneunzig Euro (EUR 4.749.893,-) beläuft; und
2. sich das ausgegebene und eingezahlte Stammkapital der Gesellschaft auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) beläuft, unterteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile mit einem Einheitswert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) die allesamt von den Gesellschaftern gehalten werden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Verwaltungssitz der Gesellschaft nach 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg zu verlegen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2010 die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestätigen:

- Frau Rita-Rose Gagné, geboren am 25. Oktober 1962 in Montréal, Québec, Kanada, wohnhaft in 715, Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Kanada;
- Frau Jacqueline Kost, geboren am 26. März 1961 in Montréal, Québec, Kanada, wohnhaft in 13, rue Gaaschtbiërg, L-8230 Mamer, Großherzogtum Luxemburg; und
- Herrn Kuy Ly Ang, geboren 16. Februar 1967 in Phnom Penh, Kambodscha, wohnhaft in 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxemburg.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 4.500,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, weist daraufhin, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in deutscher Ausführung verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Version. Auf Verlangen derselben erschienenen Parteien wird festgehalten, dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Ausführung, die deutsche Ausführung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, verfasst und aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nach Verlesung und Erklärung des vorstehenden Notars an den Bevollmächtigten, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Fassung:

In the year two thousand and ten, the twelfth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, with its registered office at Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under the number HRB 76440 (the Company).

There appeared:

(3) EuroSITQ S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.103,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010; and

(4) EuroSITQ Finances S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.190,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are referred to hereinafter as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the twenty-five thousand (25,000) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that a meeting of the shareholders of the Company dated 15 December 2009, resolved that, amongst other things, (i) the Company shall move its place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg as of 1 January 2010 (with Frankfurt am Main remaining the registered office of the Company) and (ii) that the managing directors are instructed to conduct the business of the Company as of 1 January 2010 out of Luxembourg;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company as of 4 January 2010 that the net assets of the Company amount to four million seven hundred and forty-nine thousand eight hundred and ninety-three Euro (EUR 4,749,893.-) and (ii) a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010 that, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed;

Copies of (a) the resolutions of the general meeting of shareholder referred to in item II. above and (b) the balance sheet and management certificate referred to in item III. above, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that the Shareholders intend to pass resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of the Company's place of effective management and central administration (but not of its registered office) from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the Company's legal personality;
3. operation of the Company as a private limited liability company under the name of "EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH";
4. confirmation of the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany;
5. confirmation of the description and consistency of the net asset and of the issued share capital of the Company;

6. setting of the place of effective management and central administration of the Company at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

7. confirmation of the mandate of the existing managing director(s) (gérants) of the Company and appointment, as the case may be, of new managing director(s) (gérants) of the Company; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Shareholders, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders, representing the entire issued share capital of the Company, resolve to waive the convening notices. The Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which have been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to confirm, and to the extent required approve, that the Company's place of effective management and central administration (but not its registered office) was transferred from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 1 January 2010, without discontinuity of the Company's legal personality.

Third resolution

The Meeting resolves that the Company shall operate as private limited liability company under the name of "EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH".

Fourth resolution

The Meeting resolves to confirm the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany:

"Articles of Association

Art. 1. Corporate name and corporate form.

- (1) The company is a private limited liability company.
- (2) The name of the company is:

EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH

Art. 2. Registered office and effective place of management.

- (1) The registered office of the company is established in Frankfurt am Main.
- (2) The Company shall have its effective place of management and central administration in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Art. 3. Duration of the Company, fiscal year.

- (1) The company is formed for an unlimited period of time.
- (2) The accounting and fiscal year of the Company is the calendar year.

Art. 4. Corporate object.

(1) The corporate object of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in companies in Germany, Luxembourg or other countries, in any form whatsoever, as well as the administration, management, control and development of those participations and the acquisition, management and sale of real property and the investment in real property companies and all related transactions, except for those within the meaning of sec. 34c paragraph 1 sentence 1 of the German Trade, Commerce and Industry Regulation Act (Gewerbeordnung).

(2) The company may carry out all operations and transactions which may directly or indirectly favour the corporate object.

(3) The company may take over every undertaking of the same or alike kind, it may invest in this kind of undertakings, namely also as individually liable shareholder. The company may establish branches under the same or other names, both in Germany and abroad.

Art. 5. Share capital. The share capital of the company amounts to 25,000.00 Euro (in words: twenty five thousand Euro). The share capital is split into 25,000 (in words: twenty five thousand) shares in the nominal value of 1.00 Euro (in words: one Euro) each.

Art. 6. Management.

(1) The company is managed by one or more managing directors, who are appointed and revoked by the general meeting.

(2) The managing directors are bound by the law and the articles of association, as well as by the decisions of the general meeting. They have to manage the company with the diligent care of a prudent businessman.

Art. 7. Representation.

(1) If the company only has one managing director, he will have the power to represent the company individually. If more than one managing director is appointed, the company will be represented by two managing directors together. Decisions of the managing director(s) may be recorded in minutes or drawn-up in writing.

(2) The general meeting may exempt one or more managing director(s) from the restrictions of article 181 German Civil Law.

Art. 8. Measures requiring consent. Before taking the decisions listed below, the managing directors) shall require the approval of the majority shareholder EuroSITQ S.A. in writing, if, to the extent applicable, such approval has not yet expressly been given in connection with the approval of the corporate planning. The majority shareholder EuroSITQ S.A. should be able to recommend the management of the company to prepare and execute such measures any time.

The managing directors shall ensure that the same consent requirements shall also be implemented in the articles of association of subsidiary companies. The managing directors of the company shall require the approval of the Company's majority shareholder EuroSITQ S.A. to exercise the approval rights in the subsidiary.

(1) Corporate policy/investments

(1.1) The determination or the adjustment of any long, middle and short term corporate policy of the company, in particular the determination or adjustment of any management or pricing policy;

(1.2) The conclusion of any and all transactions for acquisition, purchase or transfer by the company of real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole);

(1.3) The conclusion of any and all transactions for disposition, sale or transfer of the company's real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole).

(2) Financing

(2.1) The determination or adjustment of the financing and investment plan for the upcoming business year; measures which differ from this financing and investment plan (if any);

(2.2) The conclusion or termination of any and all transactions for financing or refinancing any loan, credit or advance by or to the company (except shareholder loans and loans with affiliated companies) (limited to those which are not provided for in the determined financing and investment plan, if any); and the approval of any change thereto;

(2.3) The issue of any guarantee, security interest or such other liabilities in favour of non affiliated companies which exceed the ordinary course of business of the company;

(2.4) The conclusion or termination of any transaction for purchase or sale of financial products.

(3) Construction/development

(3.1) The approval of any construction/development projects and any contract or agreement in relation thereto;

(3.2) The approval of any construction/development budget and any change increasing this budget for more than 10%.

(4) Leasing policy/asset management

(4.1) The approval of the letting parameters/guidelines;

(4.2) The conclusion or termination of any and all asset management agreements, and the approval of any change thereto.

(5) Fields of operation/contractual matters

(5.1) Initiation of any new business activity, partial or complete abandonment of any business activity conducted in the past;

(5.2) Foundation or abolishment of any permanent business establishment and any branch office;

(5.3) Conclusion, adjustment or termination of contracts on the acquisition or the disposal of any and all commercial trade mark rights (patents, patent applications, utility models, trade marks), secret techniques, corporate secrets, know how or similar rights; conclusion, adjustment or termination of active or passive licence agreements;

(5.4) Conclusion, adjustment or termination of any and all affiliation agreements;

(5.5) Conclusion, adjustment or termination of any and all contracts which must be notified to the Federal Cartel Office or to the Commission of the European Communities.

(6) Human resource management

(6.1) The conclusion, adjustment or termination of any and all employment contracts;

(6.2) The conclusion or adjustment of any and all compensation agreements with retiring employees;

(6.3) The issuance or withdrawal of any and all procurations ("Prokuren") and general commercial powers of attorney;

(6.4) The setting-up or adjustment of general principles on any corporate pension scheme; conclusion, adjustment or termination of any and all pension agreements with individual employees.

(7) Litigation

The initiation or settlement of proceedings before legal or arbitration courts with an annual amount in dispute of more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) or which carry the risk of a damage to the company's reputation; conclusion of mutual agreements in such proceedings.

(8) Miscellaneous.

Business or measures which the shareholders have declared to be subject to approval.

The shareholders' meeting can by way of a simple majority of votes stipulate that further legal transactions and measures are subject to prior consent of the majority shareholder EuroSITQ S.A.

Art. 9. Notifications. Notifications of the company will be made in the electronic Bundesanzeiger (official Gazette of the Federal Republic of Germany) and by relevant means of publication in Luxembourg.

Art. 10. Non-competition clause. The shareholders are exempted from any non-competition clause and do not owe any compensation therefore.

Art. 11. Severability clause. Without prejudice to mandatory law, if the provisions of these articles of association are or become partly or totally invalid or unenforceable, the validity of the other provisions shall remain unaffected. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to contain a lacuna. The invalid provisions are to be replaced by a valid provision, which most closely achieves what the shareholders would have intended. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to be incomplete."

Fifth resolution

The Meeting records (i) that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from a balance sheet of the Company as of 4 January 2010, and (ii) that pursuant to a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the management of the Company:

1. the net assets of the Company amount to four million seven hundred and forty-nine thousand eight hundred and ninety-three Euro (EUR 4,749,893.-), and
2. the issued and paid up share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are owned by the Shareholders.

Sixth resolution

The Meeting resolves that the place of effective management and central administration of the Company is set at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm the following persons, effective as of 1 January 2010, as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Rita-Rose Gagné, born on 25 October 1962, in Montréal, Québec, Canada, residing at 715, rue Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Canada;
- Mrs Jacqueline Kost, born on 26 March 1961, in Montréal, Québec, Canada, residing at 13, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Kuy Ly Ang, born on 16 February 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in German, followed by an English version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed,

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3411. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010085219/432.

(100074820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Anphiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064280/9.

(100079805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.561.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aegean Hong Kong, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 4764473, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Me Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Washington, DC, U.S.A., on 3 June 2010,

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "APEX Tool Holding Luxembourg" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand eight hundred twelve Canadian dollars (CAD 15,812.-) represented by fifteen thousand eight hundred twelve (15,812) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.

Art. 19. Each year on 31 December the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

Aegean Hong Kong, LLC, prenamed, has subscribed for all fifteen thousand eight hundred twelve (15,812) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand eight hundred twelve Canadian dollars (CAD 15,812.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - Frank Talbot McFaden, Finance Executive, born on 14 October 1961 in Philadelphia, Pennsylvania, U.S.A., having his address at 9412 Crimson Leaf Terrace, Potomac, Maryland 20854, U.S.A.; and
 - Laurence Steven Smith, Finance Executive, born on 26 August 1969 in Silver Spring, Maryland, U.S.A., having his address at 9630 Eagle Ridge Drive, Bethesda, Maryland 20817, U.S.A.
3. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Alan Dundon, manager, born on 18 April 1966 in Dublin, Ireland, having his address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aegean Hong Kong, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès l'Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4764473, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

ici représentée par Me Lauren Harris, attorney, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Washington, D.C., U.S.A. le 3 juin 2010,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «APEX Tool Holding Luxembourg» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille huit cent douze dollars canadiens (CAD 15.812) représenté par quinze mille huit cent douze (15.812) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants, dont au moins un gérant A, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Aegean Hong Kong, LLC, prénommée, a souscrit toutes les quinze mille huit cent douze (15.812) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille huit cent douze dollars canadiens (CAD 15.812,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une période indéterminée:
 - Frank Talbot McFaden, Finance Executive, né le 14 octobre 1961 à Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis, ayant son adresse à 9412 Crimson Leaf Terrace, Potomac, Maryland 20854, Etats-Unis;
 - Laurence Steven Smith, Finance Executive, né le 26 août 1969 à Silver Spring, Maryland, Etats-Unis, ayant son adresse à 9630 Eagle Ridge Drive, Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis.
3. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une période indéterminée:
 - Alan Dundon, manager, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARRIS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6754. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010068554/369.

(100083006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroder, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 août 1985 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 276 du 21 septembre 1985.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour Banque Safra-Luxembourg

Max KREMER

Référence de publication: 2010064288/14.

(100079667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Barylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.683.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 juin 2010

1) M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

2) M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3) M. Hugo FROMENT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARYLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064290/19.

(100079719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 12 juin 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Guy Debeaupuis

Administrateur-délégué / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010064347/21.

(100079675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Barysud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.378.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 juin 2010

1) M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

2) M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3) M. Hugo FROMENT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARYSUD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064291/19.

(100079741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Barysud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.378.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARYSUD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064292/11.

(100079747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

ML BCE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.344.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2010, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2010, LAC/2010/24886.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «ML BCE Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 14, boulevard Royal, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 988 du 22 avril 2008 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 4 avril 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 789 du 16 avril 2010.

Les livres et registres de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068754/24.

(100082791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064295/9.

(100079841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Gevolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 123.693.

L'an deux mil dix, le vingt-deux avril.

Par- devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Henricus Josephus Nicolaas VOLLENBERG, né à Oploo (Pays-Bas), le 6 mars 1944, demeurant à Kloosterbempden 14/13, B-3680 MAASEIK, Belgique,

2. Madame Elisabeth Mathea Josephina GERRITS, née à Vierlingsbeek (Pays-Bas), le 18 février 1946, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

Ici représentés par Monsieur Benoît de BIEN, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en vertu de procurations données sous seing privé lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR, resteront ci-annexées,

Lesquels comparants, tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société "GEVOLUX" a été constituée suivant acte du 15 décembre 2006, reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 564 du 7 avril 2007, statuts non modifiés à ce jour;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B123.693,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "GEVOLUX", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

Ensuite les comparants représentés ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités et de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen".

Deuxième résolution

L'assemblée constate la modification de l'adresse professionnelle de Madame Elisabeth M.J. Gerrits, associé, et de Monsieur Henny J.N. Vollenberg, associé et gérant, à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700.- €.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 avril 2010 - WIL/2010/375 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 mai 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010072847/45.

(100082983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Bercavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064297/9.

(100079764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Compagnie de Services Portuaires et de Négoce International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8119 Bridel, 11, rue Paul Binsfeld.

R.C.S. Luxembourg B 102.280.

Extrait des résolutions adoptées en date du 4 juin 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société COMPAGNIE DE SERVICES PORTUAIRES ET DE NEGOCE INTERNATIONAL S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 4 juin 2016.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 4 juin 2016.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 4 juin 2016.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 4 juin 2016.

- L'adresse de Mr. Alexandre TASKIRAN est désormais sise au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE SERVICES PORTUAIRES ET DE NEGOCE INTERNATIONAL S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010064311/22.

(100079711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Leading Jewels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 mai 2010

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Federico FRANZINA a démissionné de son mandat d'administrateur.

Madame Nathalie SORBARA demeurant professionnellement 1, Riva Albertoli, CH-6900 Lugano a été nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Les mandats de Monsieur Guido GRASSI DAMIANI, Monsieur Giorgio GRASSI DAMIANI, Madame Silvia GRASSI DAMIANI, demeurant professionnellement 82, Corso Magenta, I-20123 Milan, Monsieur Stefano GRAIDI demeurant professionnellement 1, Riva Albertoli, CH-6900 Lugano et Monsieur Nicola GIANOLI demeurant professionnellement 2, Via Marconi, CH-6900 Lugano ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le mandat de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le siège social a été transféré du 3, rue des Bains, L-1140 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010064398/23.

(100079789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 31 mai 2010 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur, ledit mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Bertrange, le 31 mai 2010.

Pour CADILLON INVEST S.A.

Référence de publication: 2010064313/15.

(100079750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.044.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 juin 2010

1. La cooptation de Madame Virginie DOHOGNE a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

3. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064328/20.

(100079794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

FRE06 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.083.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le lundi 7 juin 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 juin 2010 que:

1) Le Conseil d'Administration a décidé d'élire Monsieur Lionel GUIBERT, né le 17 février 1946 à F-92400 Courbevoie, demeurant 80, rue Blanche, F-75009 Paris à la fonction d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

2) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Lionel Guibert à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010068668/19.

(100082665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064329/11.

(100079799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064332/11.

(100079753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Agence Immobilière Luximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.571.

STATUTS

L'an deux mil dix, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EUROPEAN IMMO PARTNERS S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.930 avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Madame Sabrina MEKHANE, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la société.

Art. 2. La société a pour objet d'exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La société aura la dénomination «Agence Immobilière Luximmo S.à r.l.».

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Art. 9. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, par contre, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociale représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 10. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 13. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, cette même partie comparante représentée comme dit est, déclare que les parts sociales ont été souscrites comme suit:

EUROPEAN IMMO PARTNERS S.A., préqualifiée:	100
TOTAL: cent parts sociales	100

et que ces parts sociales ont été libérées entièrement en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunération, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur GEHL Pierre, agent immobilier, né le 20 avril 1972 à Metz (F), demeurant à F-57320 Bouzonville, 18, rue de Metz.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société est fixé à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: LAC/2010/24363. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068947/86.

(100083221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 juin 2010

1. Monsieur Frédéric BELLONE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Sophie GERMAIN-REISDORFFER, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Montréal (Canada), demeurant à F-75007 Paris, (France), 80-82, rue Saint-Dominique, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064333/16.

(100079762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Corp. Specialities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le lundi 7 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 7 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010064336/20.

(100079697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Alpine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.912.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Services Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140819,

here represented by Maître Pierre LANCELIN, lawyer, having professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Sole Shareholder).

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of Alpine Finance S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136912 (the Company), incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 26, 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 862 on April 8, 2008.

II. that the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named Sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Company's sole shareholder decided to transform each share in the Company's share capital with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one euro cents (EUR 0.01).

Second resolution

The Company's sole shareholder decided to increase the capital of the Company by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) by the issuance of five million (5,000,000) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the New Shares).

Subscription and Payment

The Company's sole shareholder decided to subscribe to the New Shares and to paying up these shares by (i) a contribution in kind of a receivable held by the Company's sole shareholder against the Company for an amount of eight thousand eight hundred forty-five euros and ninety-three cents (EUR 8,845.93) (the Contribution in Kind) and (ii) a cash contribution amounting to forty-one thousand one hundred fifty-four euros and seven cents (EUR 41,154.07) (the Cash Contribution) so that the total issuance price of the New Shares has been entirely paid up by the Company's sole shareholder.

Maître Pierre LANCELIN, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and with reference of the Contribution in Kind, declares that the receivable that the Sole Shareholder holds is certain, liquid and immediately payable and it may not be assigned and has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of said receivable.

Proof of the Cash Contribution has been provided to the notary by a blocking certificate of the Company's account bank.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend article 6 of the Company's so that it will read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) represented six million two hundred fifty thousand (6.250.000) shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand two hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Services Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant siège social au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140819,

ici représentée par Maître Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme mentionné plus haut, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associée unique d'Alpine Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 136912 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 8 avril 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement souscrit et libéré.

Ceci ayant été exposé, l'Associé Unique prénommé, représentant l'intégralité du capital de la Société, requière désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de transformer chaque part dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en deux mille cinq cents (2.500) parts axant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01).

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 62.500,-) par l'émission de cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription et Paiement

L'associé unique de la Société a décidé de souscrire aux Nouvelles Parts et de payer ces parts par (i) apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par l'associé unique de la Société ayant une valeur de huit mille huit cent quarante-cinq euros et quatre-vingt treize cents (EUR 8.845,93) contre la Société (l'Apport en Nature) et (ii) un apport en numéraire d'une valeur de quarante et un mille cent cinquante quatre euros et sept cents (EUR 41.154,07) (l'Apport en Numéraire) de sorte que le prix d'émission des Nouvelles Parts est entièrement souscrit et libéré.

Maître Pierre LANCELIN, précité, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, déclara par la présente et en référence à l'Apport en Nature que la créance est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible et incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquiescer ladite créance.

La preuve de l'Apport en Numéraire a été fournie au notaire par un certificat de blocage de la banque de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décida de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représenté par six millions deux cent cinquante mille (6.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: LANCELIN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2010. Relation GRE/2010/1874. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010070565/126.

(100082906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

D'Amico Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 98.027.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064340/10.

(100079754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Euro Haus + Lufttechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 55.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064353/10.

(100079755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064363/10.

(100079830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064383/11.

(100079728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064384/11.

(100079748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Man Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.307.

Il est porté à la connaissance de tiers que Madame Bérénice KUNNARI a démissionné de ses fonctions de gérant de la société.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010064408/13.

(100079756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Européenne), Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
R.C.S. Luxembourg B 45.712.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064459/10.

(100079809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Mecfint (Jersey) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.141.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La société FINMECCANICA FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 31, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°38.184, ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée par M. Claudio DE GIOVANNI dirigeant, demeurant à Rome,
en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2010, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée MECFINT (JERSEY) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 122.141, ci-après dénommée "la Société",

a été transférée de Jersey vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivante acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C n°84 du 31 janvier 2007;

- que le capital social de la Société est fixé à US\$ 100.000 (cent mille US dollars), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de US\$ 1 (un US dollars) chacune.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par M. Umberto AGOSTINO, administrateur de sociétés, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cl. DE GIOVANNI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 avril 2010, LAC/2010/18703: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064409/51.

(100079791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Trans Polymers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.558.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the second of June.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which it forms.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "TRANS POLYMERS LUXEMBOURG S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31.000.-), divided in thirty-one (31) shares having a par value of one thousand euro (€ 1.000.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, by the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies ... by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday of the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2010.

2) The first general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been fully paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Marc THEISEN, lawyer, born in Luxembourg on November 5th, 1954, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

b) Mr. Claude ZIMMER, lawyer, born in Luxembourg on July 18th, 1956, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

c) Mr. Waleed Fahad A. AL-THARMAN, President and Chief Executive Officer, born in Dammam (Saudi Arabia) on January 17th, 1975, residing in P.O. Box 1216, Al-Khobar 31952, Prince Salman St., Saudi Arabia.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company "ZIMMER & PARTNERS S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C.S.L. B number 151.507.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "TRANS POLYMERS LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux ... pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Marc THEISEN, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

b) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

c) Monsieur Waleed Fahad A. AL-THARMAN, President and Chief Executive Officer, né à Dammam (Arabie Saoudite) le 17 janvier 1975, demeurant à P.O. Box 1216, Al-Khobar 31952, Prince Salman St., Arabie Saoudite.

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "ZIMMER & PARTNERS S. à r.l.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 151.507.

- 4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2016.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 2010. Relation: CAP/2010/1924. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 juin 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010070898/263.

(100083059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Specie Ridge Equities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Specie Ridge Equities S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064471/11.

(100079773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Tangor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064486/9.

(100079765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Altawin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.528.

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Favorim N.V.", une société constituée sous les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social au 15, Pietermaai, AN - Curaçao,

étant l'associé unique (l' "Associé Unique") de "ALTAWIN S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1195, du 19 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 mars 2008, publié au Mémorial n° 1487, du 17 juin 2008.

L'Associé Unique était représenté par Monsieur Paul Florin, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. La totalité du capital social émis de la Société, représentée par vingt mille trois cent cinquante-trois (20.353) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

II. L'Associé Unique est représenté comme ci-dessus mentionné, de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Les points portés à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification des deuxième et troisième alinéas de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

"Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment."

B. Modification de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

"La surveillance de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui statue à la majorité simple.

Si aucun terme n'est indiqué, les commissaires sont nommés pour une période indéterminée. Les commissaires sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

En cas de vacance d'un siège de commissaire par suite de décès, de démission ou de révocation, l'assemblée générale des associés pourvoit au remplacement. La personne désignée achève le mandat de celle qu'elle remplace."

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 9 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur telle que reprise au point A de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur telle que reprise au point B de l'ordre du jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. FLORIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5636. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 07 JUIN 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010065094/55.

(100079678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

ARKAS Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARKAS SELECTION

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010065096/13.

(100079758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

ARKAS Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2010:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Marc HOEGGER, Président, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

- M. Constantin MELAS KYRIAZI, Membre, 98, rue St. Jean, CH-1211 Genève

- M. Théo LIMPACH, Membre, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- M. Xavier SCHMIT, Membre, 74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

N'est pas réélu au Conseil d'Administration:

- M. Hervé BURGER, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARKAS SELECTION SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) SA

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010071341/20.

(100079768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 avril 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats:

b) d'administrateur de:

Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert, et de la société COSAFIN S.A, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

b) du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY, - administrateur de sociétés, demeurant me de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Extrait sincère et conforme

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010071489/24.

(100079780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI FLEX

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010065115/13.

(100079752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-Multinvest SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010065116/13.

(100079757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Tradi-Platre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 53, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 153.562.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Rogério Paulo PEDROSA ANDRE, directeur, demeurant à L-3641 Kayl, 107, rue du Faubourg.
2. Monsieur Carlos MARQUES PINTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-3270 Bettembourg, 53, rte de Peppange.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et arrêtent à ces fins les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "TRADI-PLATRE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet tous travaux de plafonnage, de plâtre, enduits, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Rogério Paulo PEDROSA ANDRE, préqualifié	51 parts
2.- Monsieur Carlos MARQUES PINTO, préqualifié	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Rogério Paulo PEDROSA ANDRE, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos MARQUES PINTO, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3270 Bettembourg, 53, rte de Peppange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pedrosa André, Marques Pinto, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6916. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068840/82.

(100083036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065117/10.

(100079802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065125/10.

(100079788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065148/10.

(100079820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung G&P Invest SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 26. Mai 2010 der G&P Invest SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Ulrich Juchem, Vorsitzender
- Herr Wolfgang Schuhmann, Mitglied
- Herr Richard Mohr, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 26. Mai 2010.

G&P Invest SICAV

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010082776/24.

(100074000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

15 Brasseur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.963.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le lundi 31 mai 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 31 mai 2010 que:

1) Le Conseil d'Administration a décidé d'élire Monsieur Lionel GUIBERT, né le 17 février 1946 à F-92400 Courbevoise, demeurant 80, rue Blanche, F-75009 Paris à la fonction d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

2) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Lionel Guibert à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010068861/19.

(100082807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Fitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.773.

—
RECTIFICATIF

Numéro du dépôt initial: L100022714

Date du dépôt initial: 12/02/2010

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010065158/12.

(100079695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Finriva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 136.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065157/10.

(100079796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Graas-Lavie et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 44.115.

L'an deux mille dix, le onze mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1° Madame Marcelle GRAAS-LAVTE, commerçante, née à Bône (Algérie) le 6 octobre 1944, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis;

2° Monsieur Nicolas GRAAS, employé, né à Lausanne (Suisse) le 2 octobre 1965, demeurant à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II;

3° Madame Elisabeth GRAAS, employée, née à Luxembourg le 14 mai 1975, demeurant à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.

les comparantes sub 1) et 3) étant ici représentées par Monsieur Nicolas GRAAS, prénommé,
en vertu de deux procurations sous seing privés données à Luxembourg, le 10 mai 2010.

Lesdites procurations resteront, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissent en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple familiale "GRAAS-LAVIE ET CIE" (ci-après "la Société"), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II, constituée suivant acte sous seing privé du 9 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 23 août 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.115.-

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1438 du 24 juillet 2009.

Les comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000) à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les associés, les cent (100) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur Nicolas GRAAS, prénommé, vingt parts	20
- Madame Elisabeth GRAAS, prénommée, vingt parts	20
- Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, prénommée, soixante parts	60
TOTAL: cent parts	100

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par débit à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) des comptes courants des associés respectifs existant auprès de la Société au profit des trois associés ci-avant nommés.

L'existence de tels comptes-associés créditeurs à due concurrence a été certifiée par Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable à Luxembourg, par une attestation émise en date du 3 mai 2010 et qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000) représenté par mille sept cents (1.700) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Associés commanditaires:

1) Monsieur Nicolas GRAAS, prénommé, trois cent quarante parts	340
2) Madame Elisabeth GRAAS, prénommée, trois cent quarante parts	340

Associée commanditée:

3) Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, prénommée, mille vingt parts	1.020
TOTAL: mille sept cents parts	1.700"

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GRAAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. LAC/2010/21438. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010065166/67.

(100079726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Saudi Arabian Business Chamber of Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 8.387.

—
STATUTS

Extrait

Il résulte d'un acte de constitution d'une association sans but lucratif reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 mai 2010, numéro 2010/1026 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 mai 2010, relation: CAP/2010/1719, ce qui suit:

Les membres ci-après nommés ont déclaré créer une association sans but lucratif régie par les Statuts suivants et par la Loi du 21 avril 1928 telle qu'amendée ultérieurement:

1) Monsieur Pierre GRAMEGNA, Directeur, Chambre du Commerce, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

2) Monsieur Jean-Claude VESQUE, responsable du Commerce International, Chambre du Commerce, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

3) Monsieur Michel WURTH, Directeur ARCELOR MITTAL, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

- 4) Monsieur Norbert HAUPERT, Membre du Parlement, demeurant à Luxembourg, demeurant à Mondernange, de nationalité luxembourgeoise.
- 5) Monsieur Fernand PESCH, Président du Conseil, C.L.E., demeurant à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 6) Monsieur Claude ZIMMER, Membre du Conseil de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL), demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 7) Monsieur Pierre WEIMERSKIRCH, Partenaire ERNST & YOUNG, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 8) Monsieur Roland WEBER, Directeur, KRONOSPAN LUXEMBOURG SA, demeurant à Soleuvre, de nationalité luxembourgeoise.
- 9) Monsieur Claude POOS, PRIVATE BANKING, SENIOR RELATIONSHIP MANAGER, LBBW, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 10) D^r Reinhard KRAFFT, Partenaire, LUXGLOBAL TRUST SERVICES SA, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 11) Monsieur Marc THEISEN, juriste, THEISEN LAW, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- 12) Monsieur Mohammed AL SOAIB, juriste, cabinet juridique AL SOAIB, demeurant à Riyad (Arabie Saoudite), de nationalité saoudienne.
- 13) Monsieur Jochen HUNDT, juriste, cabinet juridique AL SOAIB, demeurant à Riyad (Arabie Saoudite), de nationalité allemande.
- 14) Monsieur Mushtak PARKER, éditeur, demeurant à Londres (Royaume-Uni), de nationalité britannique.
- 15) Monsieur Waleed AL-THARMAN, PDG, AL-JAFR TRADING & CONTRACTING CO., demeurant à Al-Khobar (Arabie Saoudite), de nationalité saoudienne.
- 16) Monsieur Khalid ALSAEED, Responsable du Département de la Trésorerie, SAMBA BANK, demeurant à Riyad (Arabie Saoudite), de nationalité saoudienne.
- 17) Monsieur Fawaz AL-LAHHAM, Manager, Trésorerie, SAUDI INVESTMENT BANK, demeurant à Riyad (Arabie Saoudite), de nationalité saoudienne.

Titre I^{er} . - Nom, Objet, Durée, Siège social et Ressources

Art. 1^{er}. L'Association sera dénommée "SAUDI ARABIAN BUSINESS CHAMBER OF LUXEMBOURG A.S.B.L."

Art. 2. L'objet de l'Association sera une quelconque activité susceptible de promouvoir le développement de relations commerciales, économiques, financières, fiscales, juridiques, scientifiques et culturelles, pédagogiques entre l'Arabie Saoudite et le Grand-Duché de Luxembourg.

Ses principaux objectifs consisteront entre autres en:

- a) La promotion et le renforcement des relations commerciales entre l'Arabie Saoudite et le Luxembourg.
- b) La représentation des intérêts commerciaux de ses membres vis-à-vis des autorités luxembourgeoises dans le but de favoriser et de stimuler les intérêts commerciaux réciproques avec l'Arabie Saoudite.
- c) L'assistance de ses membres pour la promotion de leurs produits et/ou services dans les deux pays susmentionnés ainsi que d'investisseurs potentiels dans la recherche de relations commerciales entre les deux pays.
- d) La promotion et l'organisation de programmes et événements économiques et culturels au Luxembourg et en Arabie Saoudite.
- e) La fourniture de son assistance au niveau de la création de liens bilatéraux dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement au sens large.

L'Association peut également prendre part à des initiatives de quelle nature que ce soit dont les objectifs seraient semblables.

L'Association adoptera une neutralité absolue quant aux questions politiques, religieuses et philosophiques.

Art. 3. L'Association est créée pour une durée indéterminée. Son exercice financier sera l'année civile.

Le siège social de l'Association est fixé à Luxembourg Ville, p.a. de la Chambre de Commerce.

Il peut être transféré en un quelconque autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. L'Association peut créer des subdivisions en son sein pour différents modèles d'intérêt, la recherche et l'activité, comme énumérés à l'Article 2.

Art. 5. L'Association peut, en jouissance ou en propriété, détenir un quelconque bien immeuble ou meuble nécessaire ou utile à la réalisation de son objet.

Les ressources financières de l'Association consisteront en:

- a) Les droits d'affiliation de membres,

- b) Les subventions et subsides,
- c) Le revenu de publications et d'autres activités,
- d) L'intérêt et le revenu générés par des fonds d'investissement,
- e) Les donations et dons qu'elle reçoit.

Les droits d'affiliation annuels pour les membres associés ne peuvent excéder deux cent cinquante euros (EUR 250.-).
Le Conseil d'Administration déterminera les montants annuels pour les diverses autres catégories de membres.

Titre II. - Membres

Art. 6. L'Association sera composée de membres associés et de membres honoraires.

Les parties présentes ou représentées seront des membres associés.

Le nombre de membres associés sera illimité, mais ils ne peuvent être moins de trois. Toute personne physique ou morale peut s'y adjoindre en qualité de membre associé conformément aux objectifs de l'Association, en présentant les qualifications requises et en étant parrainée par trois membres du Conseil d'Administration. La décision finale quant à l'admission de nouveaux membres associés incombera au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décidera de la nomination de membres honoraires selon les mêmes conditions de procédure que pour les membres associés.

Art. 7. La qualité de membre s'éteindra:

- a) au décès,
- b) suite à une démission écrite envoyée au Conseil d'Administration,
- c) suite à l'exclusion pour des motifs graves prononcée par deux tiers des membres associés, conformément à l'Article 12 de la Loi du 21 avril 1928,
- d) suite au défaut de paiement du droit d'affiliation annuel.

Titre III. - Conseil d'administration

Art. 8. L'Association sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui seront élus par l'Assemblée Générale. La durée du mandat d'un membre du Conseil sera de trois années et les membres sortant sont rééligibles. Le Président sera élu par l'Assemblée Générale des Membres à la majorité simple des voix. Les autres responsabilités seront affectées au sein du Conseil d'Administration.

Parmi ses membres, le Conseil d'Administration désignera un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le Conseil d'Administration peut désigner des comités consultatifs.

Il sera en droit de fournir un remplacement provisoire pour un membre sortant, bien que la décision finale sera prise lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration, qui jouira des pouvoirs les plus vastes conférés par la législation, se réunira sur convocation du Président ou sur demande de deux membres, aussi fréquemment que les intérêts de l'Association l'exigent. Ses délibérations sont uniquement valables si une moitié de ses membres est présente. Ses décisions seront prises à la majorité simple des voix. Le Conseil d'Administration sera lié par la signature conjointe du Président et d'un autre membre. Sa compétence s'étendra à tout ce qui n'est pas réservé par la Loi aux Assemblées Générales. Il convoquera ces dernières et en déterminera l'ordre du jour.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale Ordinaire représentera l'ensemble des membres associés à l'exclusion des membres honoraires. Elle aura lieu annuellement au cours des quatre premiers mois de l'année.

Les parties comparantes font référence aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la Loi du 21 avril 1928 en ce qui concerne le pouvoir et les attributions de l'Assemblée Générale et ses délibérations.

Titre V. - Amendements des statuts

Art. 11. Les présents Statuts peuvent uniquement être amendés par une Assemblée Générale extraordinaire conformément aux modalités et conditions prévues aux Articles 8 et 20 de la Loi du 21 avril 1928.

Titre VI. - Dissolution et Liquidation

Art. 12. Dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Association, le Conseil d'Administration sera responsable de la liquidation de ses avoirs. Les avoirs seront transmis à l'une des associations ou institutions qui poursuivent des objectifs semblables à ceux énumérés à l'Article 2.

Art. 13. Tout ce qui n'est pas explicitement réservé à la compétence de l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts sera attribué au Conseil d'Administration.

En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

The members hereafter named have declared that they are establishing a non-profit-making association governed by the following Articles of Association and by the Law of 21 April 1928 as later amended:

- 1) Mr. Pierre GRAMEGNA, Director, Chamber of Commerce, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 2) Mr. Jean-Claude VESQUE, Head of International Trade, Chamber of Commerce, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 3) Mr. Michel WURTH, Director ARCELOR MITTAL, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 4) Mr. Norbert HAUPERT, Member of Parliament, residing in Mondern, Luxembourgish nationality.
- 5) Mr. Fernand PESCH, CEO, C.L.E. LUXEMBOURG/BRUSSELS, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 6) Mr. Claude ZIMMER, member of the board of Central Bank Luxembourg (CBL), residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 7) Mr. Pierre WEIMERSKIRCH, Partner ERNST & YOUNG, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 8) Mr. Roland WEBER, Director KRONOSPAN SA, residing in Soleuvre, Luxembourgish nationality.
- 9) Mr. Claude POOS, PRIVATE BANKING, SENIOR RELATIONSHIP MANAGER, LBBW, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 10) Dr Reinhard KRAFFT, Partner, LUXGLOBAL TRUST SERVICES SA, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 11) Mr. Marc THEISEN, lawyer, THEISEN LAW, residing in Luxembourg, Luxembourgish nationality.
- 12) Mr. Mohammed AL SOAIB, Lawyer, AL SOAIB Lawfirm, residing in Riyadh (Saudi Arabia), Saudi Arabian nationality.
- 13) Mr. Jochen HUNDT, Lawyer, AL SOAIB Lawfirm, residing in Riyadh (Saudi Arabia), German nationality.
- 14) Mr. Mushtak PARKER, Editor, residing in London (UK), British nationality.
- 15) Mr. Waleed AL-THARMAN, CEO, AL-JAFR TRADING & CONTRACTING CO., residing in Al-Khobar (Saudi Arabia), Saudi Arabian nationality.
- 16) Mr. Khalid ALSAIED, Head of Treasury Department, SAMBA BANK, residing in Riyadh (Saudi Arabia), Saudi Arabian nationality.
- 17) Mr. Fawaz AL-LAHHAM, Manager, Treasury, SAUDI INVESTMENT BANK, residing in Riyadh (Saudi Arabia), Saudi Arabian nationality.

The appearing persons prenamed sub 1), 2), 3), 4), 5), 6), 7), 8), 10), 12), 13), 14), 15), 16) and 17) here represented by Mr. Marc THEISEN, prenamed sub 11) by virtue of fifteen proxies given under private seal.

Title I. - Name, Object, Term, Registered office and Resources

Art. 1. The Association shall be called "SAUDI ARABIAN BUSINESS CHAMBER OF LUXEMBOURG A.S.B.L."

Art. 2. The object of the Association shall be any activity likely to favour the development of commercial, economic, financial, tax, legal, scientific and cultural, educational relations between Saudi Arabia and the Grand Duchy of Luxembourg. Indeed its principal objectives shall consist inter alia of:

- a) promoting and strengthening trade relations between Saudi Arabia and Luxembourg,
- b) representing the commercial interests of its members vis-à-vis the authorities in Luxembourg with the aim of facilitating and encouraging reciprocal commercial interests with Saudi Arabia,
- c) assisting its members in the promotion of their products and/or services in the two aforementioned countries, as well as potential investors in the search for commercial links between the two countries,
- d) encouraging and organising economic and cultural programmes and events in Luxembourg and in Saudi Arabia,
- e) providing its assistance in the establishment of bilateral links in the field of research, higher education and development in general.

The Association may also participate in initiatives of any nature whatsoever which might have similar aims.

The Association shall observe absolute neutrality in political, religious and philosophical matters.

Art. 3. The Association is established for an indefinite term. Its financial year shall be the calendar year.

The Association's registered office is established at Luxembourg City, p.a. Chamber of Commerce.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg on the decision of the Board of Directors.

Art. 4. The Association may establish sections within itself for different models of interest, research and activity, as listed in Article 2.

Art. 5. The Association may possess any real or personal property, either in enjoyment or in ownership, which is necessary or useful to the achievement of its object.

The Association's financial resources shall consist of:

- a) members' subscriptions,

- b) grants and subsidies,
- c) the income from publications or other activities,
- d) interest and income from invested funds,
- e) gifts and donations made to it.

The annual subscriptions for associate members may not exceed two hundred and fifty euro (EUR 250.-).

The Board of Directors shall fix the annual amounts for the various other categories of members.

Title II. - Members

Art. 6. The Association shall consist of associate members and honorary members.

The parties present or represented shall be associate members.

The number of associate members shall be unlimited, but they may be no fewer than three. Any natural person or legal entity may join as an associate member in accord with the aims of the Association, presenting the necessary qualifications and sponsored by three members of the Board of Directors. The Board of Directors shall have the final decision on the admission of new associate members.

The Board of Directors shall decide on the appointment of honorary members under the same procedural conditions as for associate members.

Art. 7. Membership shall cease:

- a) on death,
- b) on written resignation, sent to the Board of Directors,
- c) on exclusion on serious grounds pronounced by two thirds of the associate members, in accordance with Article 12 of the Law of 21 April 1928,
- d) on non-payment of the annual subscription.

Title III. - Board of Directors

Art. 8. The Association shall be managed by a Board of Directors of at least three members who shall be elected by the General Meeting. The term of a Director's mandate shall be three years, and departing members may be re-elected. The Chairman shall be elected by the General Meeting of Members on a simple majority of votes. Other responsibilities shall be allocated within the Board of Directors.

The Board of Directors shall appoint from among its members a Chairman, a Vice-Chairman, a Treasurer and a Secretary.

The Board of Directors may appoint consultative committees.

It shall be entitled to provide a provisional replacement for a departing member, although the definitive decision shall be taken at the next General Meeting.

Art. 9. The Board of Directors, which shall have the most extensive powers permitted by the Law, shall meet on convocation from the Chairman, or otherwise on the request of two members, as frequently as the interests of the Association demand. It may only deliberate validly if one half of its members are present. Its decisions shall be taken by a simple majority of votes. The Board of Directors shall be bound by the joint signatures of the Chairman and one other Director. Its competence shall extend to everything which is not reserved by the Law to General Meetings. It shall convene these and establish the agenda.

Title IV. - General meeting

Art. 10. The Ordinary General Meeting shall represent all the associate members to the exclusion of honorary members. It shall be held annually during the first four months of the year.

The parties appearing refer to Articles 4, 5, 6, 7 and 8 of the Law of 21 April 1928 regarding the power and attributions of the General Meeting and its deliberations.

Title V. - Amendments to the Articles of Association

Art. 11. The present Articles of Association may only be amended by an extraordinary General Meeting and in accordance with the terms and conditions provided in Articles 8 and 20 of the Law of 21 April 1928.

Title VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 12. In the event of the dissolution of the Association, the Board of Directors shall be responsible for the liquidation of its property. The property shall be allocated to one or the associations or institutions following similar aims to those listed in Article 2.

Art. 13. Everything which is not expressly reserved to the competence of the General Meeting by the Law or by the present Articles of Association shall be for the Board of Directors.

In case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Bascharage, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme
Alex WEBER
Le notaire

Référence de publication: 2010070831/235.

(100083033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.416.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Clarke
Manager

Référence de publication: 2010065169/11.

(100079838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Hinduja Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.829.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 16 avril 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010, relation LAC/2010/17224, et déposé le 6 mai 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100063161, pour compte de la société "HINDUJA Luxembourg HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 LUXEMBOURG, 412F, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 152829),

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

- la date fût indiquée erronément comme suit:

version française: "L'an deux mil neuf, le seize avril."

version anglaise: "In the year two thousand and nine on the sixteenth of April."

Il y a lieu de noter que la date est la suivante:

version française: "L'an deux mil dix, le seize avril."

version anglaise: "In the year two thousand and ten on the sixteenth of April."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23219. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010065171/26.

(100079696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 139.980.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mai 2010 que:

1. La démission de Monsieur Stewart KAM CHEONG, en tant que commissaire aux comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.

2. Est nommé, commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2013:

"M.A.S. Luxembourg" Société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B91999 et sise au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010068656/17.

(100082805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010065176/10.

(100079807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2010065184/11.

(100079811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2010 à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Border et de nommer Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 ITZIG en tant qu'administrateur.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Fiduciaire Glacis S.à.r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010071478/22.

(100079751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.
